unicef | for every child

TERMES DE REFERENCE

TITRE – Consultance Nationale d'appui à l'élaboration de la stratégie nationale de mobilisation des ressources fiscales locales des Collectivités Territoriales

MODALITÉ DE CONTRAT	Consultance individuelle
LIEU D'AFFECTATION	Niamey, Niger *;* lieu de la mission : à domicile
DUREE DU CONTRAT	4 mois

Objet de la mission

Dans le cadre de sa vision d'un développement endogène et inclusif, portée par le Programme de Refondation de la République (PRR) 2025-2029 et confortée par la loi de finances 2026, le Gouvernement du Niger a engagé une dynamique visant à accroître la mobilisation des ressources domestiques et à améliorer l'accès des populations — notamment des enfants, des femmes et des jeunes — à des services sociaux de base plus efficaces.

Dans cette perspective, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration du territoire (MISPAT), en collaboration avec le Ministère de l'Économie et des Finances, a organisé en mars 2026 un atelier national de capitalisation des bonnes pratiques de 44 communes des régions de Diffa, d'Agadez et de Tahoua en matière de mobilisation et d'optimisation des ressources fiscales locales au profit des investissements sociaux. L'atelier a bénéficié du soutien de l'UNICEF et de l'accompagnement des services techniques de l'État.

Réunissant les principaux ministères sectoriels, les autorités régionales, les services techniques, les collectivités territoriales, les agences du Système des Nations Unies et les organismes de coopération bilatérale, cet atelier a permis de :

- Analyser les mécanismes utilisés par les communes pour mobiliser les ressources locales et les affecter aux services sociaux de base, selon les contextes territoriaux ;

- Capitaliser et structurer les pratiques probantes de 44 communes d'Agadez, de Diffa et de Tahoua, en documentant leurs résultats, leviers, facteurs de réussite et contraintes afin d'en dégager des enseignements applicables à d'autres collectivités territoriales ;

- Favoriser l'analyse croisée et l'enrichissement collectif des pratiques en confrontant les expériences communales aux contributions des services techniques, des structures de tutelle, des partenaires techniques et financiers et des acteurs communautaires ;

- Définir des cadres opérationnels communs, notamment des critères consensuels de sélection des communes, les besoins de renforcement des capacités et les modalités de mise à l'échelle des pratiques probantes ;

- Élaborer de manière participative et consensuelle la feuille de route de la stratégie nationale de mobilisation des ressources fiscales locales des collectivités territoriales, à partir des modèles et enseignements des 44 communes soutenues par l'UNICEF.

Le lancement officiel, le 6 octobre 2026, de la feuille de route pour l'élaboration de la stratégie nationale de mobilisation des ressources fiscales locales des collectivités territoriales, sous le leadership du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration du territoire (MISPAT), a marqué le démarrage du processus.

Le consultant national accompagnera le MISPAT et le Comité national ad hoc à toutes les étapes de l'élaboration de la stratégie et de son plan d'action. Plus précisément, il sera chargé de :

- Accompagner le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration du territoire (MISPAT) dans la mise en œuvre de la feuille de route pour l'élaboration de la stratégie nationale de mobilisation des ressources fiscales locales des collectivités territoriales ;

- Soutenir la coordination et le dialogue avec les principaux ministères sectoriels et les partenaires techniques et financiers membres du Comité national ad hoc, afin de garantir leur contribution et leur appropriation du processus ;

- Appuyer l'élaboration de la stratégie nationale de mobilisation des ressources fiscales locales des collectivités territoriales et de son plan d'action.

- Soutenir la diffusion de la stratégie à l'échelle nationale, auprès des ministères sectoriels et des partenaires techniques et financiers, ainsi qu'au niveau décentralisé.

Champ d'application

Le consultant sera chargé de :

- Consolider la note de cadrage méthodologique à partir des conclusions de l'atelier méthodologique organisé avec le comité technique restreint ;

- Consolider le rapport de diagnostic issu des consultations régionales et communales ;

- Élaborer la stratégie nationale de mobilisation des ressources fiscales locales des collectivités territoriales et son plan d'action ;

- Appuyer, sous la direction du MISPAT, l'organisation de l'atelier national de validation de la stratégie et de son plan d'action, avec les principaux acteurs nationaux et décentralisés ;

- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du plan de diffusion de la stratégie et de son plan d'action.

Tâches principales	Livrables/Produits attendus	Calendrier/Échéances
- Examiner et consolider la note technique de cadrage méthodologique, le rapport de diagnostic et le calendrier détaillé des travaux. - Mener les consultations et restituer les conclusions du diagnostic à l'ensemble des membres du comité national ad hoc.	**Livrable 1** - Note de cadrage méthodologique revue et consolidée et le planning détaillé du travail - Rapport des consultations et de la session de restitution du diagnostic au comité national Ad'hoc	15 décembre 2026
- Élaborer la première version de la stratégie nationale de mobilisation des ressources fiscales locales des collectivités territoriales et de son plan d'action.	**Livrable 2** - Projet de stratégie nationale de mobilisation des ressources fiscales locales des collectivités territoriales et de son plan d'action, présenté au Comité national ad hoc.	15 février 2027
- Réviser et finaliser la stratégie nationale de mobilisation des ressources fiscales locales des collectivités territoriales et son plan d'action, puis appuyer le MISPAT dans l'organisation de l'atelier national de validation. - Élaborer les supports et le plan de diffusion de la stratégie.	**Livrable 3** - Version finale validée de la stratégie nationale de mobilisation des ressources fiscales locales des collectivités territoriales et de son plan d'action. - Brochure et plan de diffusion	31 mars 2027

Modalités de paiement :

Le paiement sera effectué sur la base de la soumission et de l'acceptation des livrables. L'UNICEF se réserve le droit de suspendre tout paiement dans le cas où les livrables soumis ne répondraient pas aux standards de qualité requis ou en cas de retard dans leur soumission imputable au/à la consultant(e).

Notes importantes :

- Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultance ou d'une prestation individuelle ne sont pas considérées comme des « membres du personnel » au sens du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies ainsi que des politiques et procédures de l'UNICEF. À ce titre, elles ne bénéficient pas des avantages prévus pour le personnel (notamment les congés et la couverture d'assurance médicale). Les conditions de service applicables sont régies par les dispositions de leur contrat ainsi que par les Conditions Générales applicables aux contrats de consultants et prestataires individuels. Les consultants et prestataires individuels sont responsables de la détermination et du paiement de leurs obligations fiscales et taxes éventuelles, conformément aux lois locales ou autres législations applicables.
- Le/la candidat(e) retenu(e) est seul(e) responsable de s'assurer que l'assurance maladie (et le visa, le cas échéant) nécessaires à l'exécution des prestations restent valides pendant toute la durée du contrat. Les candidat(e)s sélectionné(e)s doivent également fournir une preuve de vaccination complète contre le SARS-CoV-2 (COVID-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), condition préalable à la prise de fonction. Cette exigence ne s'applique pas aux consultants travaillant entièrement à distance, qui ne sont pas appelés à travailler ou à se rendre dans les locaux de l'UNICEF, sur les sites de mise en œuvre des programmes, ni à interagir directement avec les communautés ou à effectuer des déplacements dans le cadre de leur mission.
- L'UNICEF met en place des aménagements raisonnables pour les consultants en situation de handicap. Ceux-ci peuvent inclure, par exemple, des logiciels accessibles, une assistance pour les déplacements en mission ou un accompagnement personnalisé. Les candidat(e)s sont encouragé(e)s à signaler toute situation de handicap lors de leur candidature afin de permettre la mise en place des mesures d'adaptation nécessaires pendant le processus de sélection et durant l'exécution de la mission.

QUALIFICATIONS / CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES / EXPÉRIENCE / COMPÉTENCES (TECHNIQUES/FONCTIONNELLES) / COMPÉTENCES LINGUISTIQUES REQUISES POUR LA MISSION

Exigences minimales :

- Formation académique
  i. -Être titulaire d'un diplôme universitaire du niveau BAC+5 au moins en économie, sociologie, finances publiques, sciences sociales ou équivalent
- Expérience professionnelle :
  i. Minimum 5 ans dans le développement de stratégie ou accompagnement institutionnel en matière de mobilisation des ressources fiscales locales des collectivités territoriales
  ii. Compétences techniques : Excellente capacité d'analyse et diagnostic de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales et des espaces/gisements fiscaux
  iii. Expérience en renforcement des capacités : Formation des acteurs institutionnels au niveau central et décentralisé

iv. Excellente capacité d'organisation, de communication, de gestion du travail ;

v. Une expérience dans l'accompagnement des acteurs centraux clés en charge des questions d'optimisation des ressources des collectivités Territoriales, tels que Ministères de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, Ministère de l'Economie et des Finances ou structures similaires est un atout.

- Compétences (facultatives) :

i. Connaissance du contexte institutionnel nigérien, des cadres normatifs et stratégiques en manière de mobilisation des ressources fiscales locales des collectivités Territoriales.

- Exigences linguistiques:

i. Parfaite maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit (tous les rapports techniques et financiers seront à rédiger en français exclusivement).

- Atouts souhaités

i. Une expérience professionnelle préalable dans l'accompagnement des institutions gouvernementales et sectoriels clés en charge des questions d'optimisation des ressources fiscales locales des collectivités Territoriales est un atout.